

RÉTRIBUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

PARCOURS DU CLIENT

Dès maintenant

- Assurez-vous d'avoir un dossier-client à La Financière agricole du Québec (FADQ) et activez votre dossier en ligne

Inscription du 7 mars au 30 avril 2022

- Formulaire électronique disponible sur le dossier en ligne FADQ
- Informations requises :
 - Numéro d'identification ministériel (NIM)
 - Superficies projetées exploitables et en cultures admissibles en 2022
- Engagement du producteur pour une durée de trois ans

Aide financière potentielle

- Calculée dans le formulaire d'inscription
- Établie en fonction :
 - Des pratiques agroenvironnementales admissibles
 - Des superficies projetées en 2022
 - De la région administrative

Avance

- Versement de 40 % de l'aide financière potentielle

Déclaration des superficies ensemencées en 2022

- Au plus tard le 1^{er} août auprès de votre centre de services de la FADQ

Déclaration des superficies de pratiques appliquées en 2022

- Au plus tard le 15 décembre
- Formulaire de déclaration électronique via le dossier en ligne FADQ
- Versement selon l'atteinte des résultats (max. de 20 % de l'aide financière potentielle)

Déclaration des superficies ensemencées en 2023

- Au plus tard le 1^{er} août auprès de votre centre de services de la FADQ

Déclaration des superficies de pratiques appliquées en 2023

- Au plus tard le 15 décembre
- Formulaire de déclaration électronique via le dossier en ligne FADQ
- Versement selon l'atteinte des résultats (max. de 20 % de l'aide financière potentielle)

Déclaration des superficies ensemencées en 2024

- Au plus tard le 1^{er} août auprès de votre centre de services de la FADQ

Déclaration des superficies de pratiques appliquées en 2024

- Au plus tard le 15 décembre
- Formulaire de déclaration électronique via le dossier en ligne FADQ
- Versement final selon l'atteinte des résultats

- > Les versements sont conditionnels au respect des modalités de l'Initiative.
- > Les montants versés en trop devront être remboursés à la FADQ, le cas échéant.